

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 73-1790/SG/CD portant “Modification du taux des allocations versées aux originaires du Territoire effectuant des stages perfectionnement professionnel en métropole

n° 73-1790/SG/CD

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
19 décembre 1973

Numéro JO  
n° 1 du 10/01/1974

Date du numéro  
10 janvier 1974

### TEXTE INTÉGRAL

Le taux mensuel des allocations accordées aux originaire du Territoire effectuant des stages de formation professionnelle en métropole est porté de 600 à 900 FF pour compter du 1-11-73.